Marie Versuselle
à contact@allons-enfants.org
par mail le 01/06/2016

Bonjour,

Tout d'abord je tiens à vous féliciter pour votre **courage** à oser aborder le problème du vieillissement de la population. Etrangement, ce phénomène est le plus prévisible, ses conséquences parfaitement connues et c'est un sujet tabou pour la plupart des responsables politiques, tant ils se sentent impuissants à en corriger les effets, quand ils ne les aggravent pas comme ce fut le cas avec la retraite à 60 ans dans les années 80.

Je réponds donc à votre invitation à participer au débat à un double titre. Je vais avoir 80 ans cette année, la décennie où on bascule dans la dépendance. Mon mari et moi venons de vivre une épreuve qui nous a conduits à nous informer, à mesurer les incohérences des politiques menées dans ce domaine. Notre expérience, notre réflexion peuvent, je l'espère, enrichir votre débat.

J'ai été opérée d'un cancer du sein en 1999. Bien traitée cette opération laisse des séquelles qui m'ont obligée à faire appel à une aide ménagère pour les gros travaux ménagers. Après 11 ans de bons et loyaux services, contre toute attente, elle a démissionné et nous a assignés aux prudhommes en requalification de sa démission.

Le détail de cette épreuve n'a pas sa place ici, mais je vous invite à lire notre témoignage publié aux éditions du Panthéon : L'aide ménagère sous le pseudo d'auteur Marie Versuselle.

Le livre met en lumière les particularités de la relation qui lie l'aide ménagère et son employeur, et puisque l'inversion des normes est un terme à la mode aujourd'hui, disons qu'il s'agit bien d'une **inversion des normes de la relation salarié employeur**, ce dernier devenant au fil du temps de plus en plus dépendant de sa salariée et vulnérable.

Certes on vous dira que la plupart de ces salariés ont une moralité au dessus de tout soupçons, mais nous en avons fait la cruelle expérience, il y a les autres… et notre système législatif fondé sur la défense des salariés ne laisse aucune chance à leur employeur âgé, mal informé, et pour tout dire incompétent.

L'aide pour le maintien à domicile montre déjà ses limites, les assignations se multiplient aux prudhommes, car on ne s'improvise pas employeur. L'aide aux personnes âgées réclame des compétences, des qualités humaines, une autonomie de la part du salarié à qui est proposé un **salaire minimum**. Aucune organisation aucune surveillance aucune médiation ne sont prévues dans le gré à gré avec ou sans Cesu, le régime mandataire montre aussi ses limites.

Notre jeunesse qualifiée et bien formée est notre richesse. Avec l'accroissement de la population des séniors, **les offres d'emploi vont exploser** tandis que la population active stagne et qu'il vaut mieux **orienter nos jeunes vers des emplois productifs plus qualifiants destinés à maintenir la puissance économique du pays** plutôt que ces activités de service. L'appel à une **main d'œuvre immigrée est inévitable**, pourquoi pas africaine ou asiatique puisque comme vous le soulignez justement, ces populations ont le respect du grand âge, mais avec le risque culturel et social que cela induit. Dans ce cas des structures de formation, d'intégration, de contrôle seraient indispensables à l'exemple de ce qui est mis en place en Allemagne ou au Japon avec la création d'emploi de coach de vie Care manager…

Il apparait donc que notre système d'aide à domicile basé sur une relation de travail employeur /salarié est totalement inadapté et que si pour des raisons économiques et humaines évidentes le maintien à domicile reste la meilleure solution, il convient de l'organiser, de la contrôler, d'assurer une médiation. Autant d'objectifs qui induisent des couts insupportables dans un domaine qui ne génère pas de profits mais des charges.

C'est ici que la proposition de service civique des séniors me semble pouvoir régler le problème, avec l'immense avantage de ne pas créer de friction intergénérationnelle.

A votre proposition j'apporterai deux correctifs majeurs, compte tenu de la culture française : **ce service civique ne doit pas être obligatoire mais incitatif**, **il ne peut être rémunéré** car le tissu associatif employant des bénévoles est un lobby très puissant et très nécessaire en France, il sera vent debout contre votre proposition.

Comme par ailleurs pour aboutir à quelque chose d'intéressant un objectif se doit d'être ambitieux, je n'hésite pas à grossir le trait, et je compte sur votre bon sens pour en atténuer les contours, et améliorer la faisabilité.

Notre devise républicaine est magnifique, des droits : Liberté Egalité… Une petite et vague obligation de Fraternité … On y touche pas ! Mais dans les faits on remet en bonne place **la valeur des devoirs envers une société qui accorde ses largesses**. Dans l'esprit, la retraite n'est pas un droit acquit après des années de dur labeur, mais la reconnaissance de la nation pour le devoir accompli…

Par exemple les études de médecine coutent très chères, un jeune diplômé n'aura pas pendant 5 ans la liberté du choix de son installation, il sera affecté là où il est utile dans les déserts médicaux, dans les zones rurales, il sera soumis aux gardes de nuit de week end, son conventionnement en dépendra… une compensation sera offerte : la validation de ses années d'étude pour le calcul de sa retraite, 1 point par année aboutissant à un diplôme. Le compte de pénibilité a ouvert la voie.

De la même façon il faut envisager une compensation pour la mère de famille qui élève ses enfants, pour l'accompagnant qui s'occupe d'un handicapé sénior ou pas.

Ce qui est déraisonnable c'est de vouloir imaginer que le régime par répartition peut perdurer avec un 1,20 cotisant pour un retraité en 2060 : le **niveau des retraites va diminuer** c'est déjà envisagé pour les retraites complémentaires entre 18 à 20 % sont prévus, et le régime général va suivre. Il faut s'attendre à ce que le taux de 50 % soit réduit à 40% (soit 1% par année d'activité) dans les décennies qui viennent, parce que l'âge de départ en retraite ne peut être indéfiniment reculé, les séniors sont déjà touchés durement par le chômage, et si on voulait en revenir au ratio 4 cotisants /1 retraité à la création du régime par répartition, en 2060 il faudrait travailler jusqu'à 78 ans !

L'adaptation de la proposition est peut être là : - **Inciter plutôt qu'obliger** les séniors à faire un service civique dans des activités de coach de vie Care manager auprès des séniors plus âgés plus handicapés et éviter ainsi le choc intergénérationnel.

Plutôt qu'un salaire, mal perçu par les organisations utilisant des bénévoles, leur offrir une réévaluation de leurs points de retraite. Par exemple un sénior atteint l'âge de la retraite au taux plein de 40%, il accomplit un service civique équivalent temps plein de 6 mois par an pendant 5 ans sa retraite est réévaluée de 1% par an. Il prolonge son service civique de 5 ans équivalent 3 mois sa retraite est réévaluée de 0,5% par an.

Les cotisations seraient payées par les services utilisateurs : communes départements. Le contrôle exercé sur la bonne utilisation des différentes aides et réductions fiscales devrait permettre le financement des cotisations sociales par

l'état et les collectivités locales. Le confort moral et la sécurité de nos ainés seraient ainsi mieux assurés.

Pour ma part, tant que ma santé mentale le permet, je poursuis mon travail d'information des séniors employeurs particuliers avec une maigre audience pour 3 outils : le livre véritable guide pratique riche en annotations et précisions permettant à chacun de se prémunir, le site pour actualiser ses informations, la communauté des séniors employeurs particuliers sur facebook pour échanger. Cliquez sur le bouton ACHETER de la page pour acheter le livre.

Je vous remercie de votre lecture attentive.

Marie Versuselle